

ANNEXE 1 : CONTRAT DE DS

Pour chaque classe, une plage horaire de devoirs surveillés est prévue dans l'emploi du temps. Le planning des devoirs est connu des élèves à l'avance. Les devoirs surveillés, tout comme les examens blancs, permettent de développer et d'augmenter les chances de réussite de chaque élève. Ils permettent une évaluation sérieuse et individuelle, offrant la possibilité à chacun de connaître en vérité son niveau, ses forces et ses faiblesses. Le manque d'honnêteté lors d'un devoir entraîne inévitablement des erreurs de jugement envers soi-même et envers les professeurs. Aussi, il est important de suivre les consignes indispensables développées ci-dessous :

ATTENTION : les téléphones portables, objets connectés (montre) doivent être impérativement éteints et laissés dans le cartable sous peine de sanction.

- Il est demandé à chaque élève de respecter scrupuleusement les horaires des devoirs surveillés. Tout élève en retard ne sera pas admis.
- Le responsable du cahier de texte doit impérativement le remettre au début du DS à l'assistant d'éducation responsable du DS.
- L'élève doit respecter sa place qui lui a été attribuée en début d'année suivant un plan établi.
- La mise en place doit être rapide et silencieuse.
- Chaque élève doit prévoir le matériel approprié dès le début du DS. Les copies doubles et brouillons seront distribués par le responsable du D.S. La circulation de la calculatrice est strictement interdite. La trousse et les documents non autorisés seront contenus dans le cartable.
- L'élève doit utiliser tout le temps imparti pour effectuer son devoir : faire un brouillon, relire sa copie, corriger les fautes. Le travail ne sera ramassé, qu'à la fin du temps demandé.
- Afin de ne pas perturber le travail des autres et de les respecter, les élèves ne sont absolument pas autorisés à communiquer entre eux ni à se déplacer.
- Aucune sortie n'est possible avant la fin du temps donné.
- En cas d'absence, un rattrapage obligatoire est prévu pour la semaine qui suit pendant les heures d'ateliers de 15h45- 17h25.

Toute tentative de tricherie ou tricherie constatée et le non respect des consignes précédentes ne pourront être tolérés et seront passibles de sanctions